Résolution sur le Sommet mondial de l'ONU du 14 au 16 septembre 2005

2005/2612(RSP) - 07/11/2005

Le Conseil a adopté les conclusions aux termes desquelles il se réjouit de l'accord intervenu lors du Sommet mondial de l'ONU sur un train de réformes équilibré et ambitieux des Nations unies. L'UE a joué un rôle décisif et constructif pour parvenir à ce résultat.

Le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée à contribuer activement à ce que les réformes adoptées lors du sommet soient mises en œuvre intégralement et sans tarder. Il continuera par ailleurs d'œuvrer en faveur de réformes importantes du système des Nations unies dans des domaines qui n'ont pas été abordés lors du sommet.

La mise en œuvre intégrale des réformes permettra aux Nations unies d'être plus fortes et plus efficaces et de mieux relever les défis qui se posent aujourd'hui, en matière de développement, de paix et de sécurité, et de droits de l'homme. Il s’agit là d’un volet essentiel de l'objectif de l'UE consistant à instaurer un ordre international fondé sur un multilatéralisme effectif et sur l'État de droit.

L'UE participera activement aux travaux menés sur le terrain pour assurer la mise en œuvre des réformes décidées lors du sommet, y compris en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la réforme de la gestion.